

# NANTES CHAMP DE MANŒUVRE



À l'issue de la première phase de concertation, ponctuée par une réunion publique en décembre 2014, une seconde phase, souhaitée par les élu-e-s pilotes, va être engagée à la rentrée prochaine, avec les citoyens qui le souhaitent. Le projet va également rentrer dans une phase plus opérationnelle, avec un premier défrichage, prévu à l'automne 2015, permettant de faciliter les travaux de diagnostic archéologique. Le début de l'année 2016 sera également marqué par le choix de la maîtrise d'œuvre, qui sera en charge des études de conception plus détaillées et de la maîtrise d'œuvre des travaux.

## Sommaire

Vers une deuxième phase de concertation active	p.2 & 3
Le point de vue des urbanistes	P.4
Quelle sera la concertation de demain	p.5
Actualités	p.6 & 7
Brèves et informations pratiques	p.8



# Vers une deuxième phase de concertation active

## Projet urbain Champ de Manœuvre

La première phase de concertation, réalisée très en amont du projet urbain du Champ de Manœuvre, a mobilisé un panel citoyen d'environ quarante personnes très diversifié : habitants du quartier, responsables associatifs, simples citoyens intéressés par le devenir de leur ville...

Cette concertation a porté essentiellement sur les espaces publics et les espaces de nature (zones humides et boisées). Concrètement, elle s'est articulée autour de deux réunions publiques et quatre ateliers thématiques de septembre à décembre 2014, à savoir : 1. Un projet urbain, une équipe citoyenne ; 2. Imaginer ensemble des espaces de plein air ; 3. Habiter le site du Champ de Manœuvre, habiter le quartier Nantes Erdre ; 4. Les fruits de la concertation.

On a pu constater, à l'occasion de ces ateliers thématiques, une participation homogène et assidue, soit de 30 à 40 personnes par atelier, et le bilan de cette concertation montre que les avis et propositions du

panel ont souvent rejoint les préconisations de l'équipe de maîtrise d'œuvre composée par l'urbaniste François Grether et le cabinet Arpentère Paysagiste dirigé par Marie France. Mais de l'aveu même des concepteurs, cela les a éclairés aussi sur certains aspects du projet et sur certaine réalité que, seuls les habitants du quartier, pouvaient connaître.

Ainsi, en ce qui concerne les zones de nature, le panel a proposé la mise en valeur des boisements qui seront éclaircis partiellement, en préservant certains bosquets, l'utilisation de matériaux naturels, ou encore la création de parcours pédagogiques. Déjà, le projet s'oriente vers la création de chemins en surplomb

entre l'espace bâti et les boisements. Quant à la clairière, le panel a souhaité qu'elle soit traitée comme un lieu de rencontre. Enfin, le panel a émis le souhait que le bocage soit consacré à la création de jardins partagés et que les espaces soient ouverts sur les zones humides naturelles, à préserver. Ce ne sont là que quelques exemples mais il montre déjà qu'une concertation réelle, transparente, permet de concevoir un projet partagé par tous.

Cette dynamique va se poursuivre, soutenue par une réelle volonté politique (lire les propos de Catherine Piau) et une seconde phase de concertation va être lancée d'ici la fin de l'année 2015.



# Catherine Piau : « Innover dans la co-construction pour faire émerger un projet collectif »



« La co-construction n'est pas qu'un mot, c'est aujourd'hui une nécessité pour laquelle il faut être capable d'innover si l'on veut faire émerger un projet qui soit véritablement collectif. Il faut d'abord se poser la question des usages, c'est-à-dire mettre les usagers - les femmes et les hommes qui, demain, vont habiter ou simplement fréquenter le quartier - au cœur du projet. Vendre de beaux projets d'architecture, c'est bien, mais il faut y mettre de l'humain et réfléchir aux

usages qui seront faits de ce nouveau quartier à long terme. Pour cela, il faut innover et expérimenter de nouvelles façons d'élaborer les politiques publiques avec les citoyens. Pas seulement les habitants du quartier : un projet d'une telle envergure concerne le potentiel d'habitants à l'échelle de toute l'agglomération. »

En faisant appel, s'il le faut, à des professionnels qui maîtrisent la

méthode. Ce qui a été prévu dès le départ dans le projet urbain du Champ de Manoeuvre. Et Catherine Piau s'en félicite : « Ce n'était pas évident mais je crois que les personnes qui ont mené la concertation ont su amener les membres du panel à réfléchir aux diverses conséquences des propositions qu'ils étaient invités à faire. Et lors de la dernière réunion publique, j'ai été frappée du consensus qui s'est dégagé sur la méthode. » Mais le temps de la ville est un temps long. Le projet ne sera pas terminé avant 2030. Il faudra donc tenir la distance. Avec des interlocuteurs qui vont changer au fur et à mesure de l'avancée du projet. D'où la nécessité de travailler aussi sur son sens profond et sur sa dimension symbolique. C'est ce qui est envisagé autour de projets artistiques, ou encore patrimoniaux, réfléchis et conçus avec les habitants, en commençant par notre environnement immédiat. De l'art pour accompagner la conception du projet urbain, pourquoi pas ? N'y a-t-il pas le mot œuvre dans le nom Champ de Manoeuvre ?

*Catherine Piau, adjointe de quartier Nantes Erdre en charge des séniors, personnes âgées et solidarité intergénérationnelle*

## Parole à...

### Bernard Monnet, ancien président et membre de l'ADIRZI\*

« Le concept et la méthode utilisés pour la première phase de la concertation ont été vraiment intéressants. C'était un peu une première car il y a trop d'exemples où les gens se battent après coup contre des projets sur lesquels ils n'ont pas été informés.

Maintenant, quelles réponses vont être apportées à nos remarques et à nos propositions ? Nous avons émis deux souhaits : d'abord, que nous puissions avoir le plus vite possible accès au site et, ainsi, bénéficier des espaces naturels, et, ensuite, de pouvoir poursuivre ce type de rencontre et de débats autour du projet urbain. Pour le moment, nous sommes en attente. Nous ne savons pas ce que les urbanistes et aménageurs vont sortir de leurs cartons. Nous imaginons bien qu'il existe des contraintes - notamment économiques - mais ce que j'attends, c'est un langage de vérité et de transparence. Et que nous puissions rechercher ensemble le meilleur compromis possible entre nos aspirations et ces contraintes. C'est pour moi essentiel. Il n'y aurait rien de pire qu'un projet urbain qui se poursuivrait sans information des riverains. D'autant plus que jusqu'ici, nous avons fait du bon travail. Cela a été bénéfique autant pour les habitants que pour la Ville. Cela a notamment permis d'écarter de fausses idées. Et, par exemple, nous avons pu aussi faire remarquer que de construire des logements à proximité de la Maison d'arrêt n'était pas une bonne idée. Il suffit de circuler aux abords de la prison pour se rendre compte du niveau sonore des cris des détenus, incompatible avec une proximité de logements. C'est malheureusement une réalité.

Pour la réussite du projet, il faut donc que le dialogue se poursuive. »

*\*Association de défense des intérêts des riverains de la zone industrielle*

### Claude Rousselot, association Les Amis de l'Erdre

« C'est la première fois que je participe à une vraie concertation. Les élus ont parfois peur de la confrontation avec les citoyens et, donc, ils arrivent avec des projets déjà ficelés. Mais ici, il y a eu une ouverture intéressante. Il y a même eu, au début, des personnes qui étaient complètement opposées à toute construction - notamment d'immeubles - et qui, petit à petit, se sont approprié le projet et ont été véritablement force de proposition. Lors de la réunion publique qui a clôturé la première phase de concertation (décembre 2014), alors qu'il y avait près de 200 personnes dans la salle, il n'y a eu aucune critique fondamentale et, surtout, aucune agressivité. C'est plutôt rare !

Les gens ont beaucoup appris et il y a eu un réel effort de pédagogie de la part de la maîtrise d'œuvre, l'urbaniste (François Grether) et de la paysagiste (Marie France)...

Maintenant, qu'est-ce que nos propositions vont devenir ? On verra bien. On attend avec impatience la suite du processus. Mais nous, en tant qu'association Les Amis de l'Erdre, nous serons particulièrement attentifs à tous les aspects environnementaux, notamment à ce qu'il adviendra des zones humides, et à l'ouverture du quartier sur l'extérieur avec le traitement des espaces communs et des lieux de rencontre et de convivialité, un restaurant... Nous voulons un quartier vivant ! »

# Le point de vue des urbanistes

**François Grether,**  
architecte urbaniste

« Un processus de réflexion partagée »

« Dans la ville de Nantes, la friche du Champ de Manœuvre est riche de ses composantes naturelles. C'est là, plus qu'alentour, le principal support d'un projet urbain original. Associer espaces urbains habités et éléments de nature répond en effet à un profond besoin individuel et collectif de notre époque. Cultiver nos relations de citoyens avec le végétal, le ciel, l'eau, la météo, les saisons, revient à interroger le monde urbain contemporain par rapport à ce qui lui échappe. Ce grand thème est primordial dans les études élaborées depuis des années avec Marie France (Arpentère Paysagiste) pour les futures transformations de ce site, où les élus ont décidé de réaliser environ 1800 logements. Comment imaginer une forme de quartier d'habitation et de vie locale conjugée avec les acquis antérieurs des lieux, les arbres, les zones humides, la flore, les animaux ?

Comment aménager les espaces, construire, sans bouleverser tous les terrains, mais en mettant en valeur ce qui fait leur intérêt ?

Le projet urbain à développer ne peut être que le fruit d'un processus de travail partagé avec tous les acteurs concernés. Dans ce but, une démarche de concertation nouvelle a été approfondie, au-delà de réunions publiques, par une visite des lieux et par plusieurs séances de réflexion. Il faut noter que les demandes de participation ont été nombreuses pour un voisinage relativement peu habité. Les interventions ont été foisonnantes, dans une ambiance constructive ; et les orientations, qui en sont ressorties, consolident et complètent, les principes préliminaires, ébauchés avec les élus et Nantes Métropole Aménagement. Cependant, cette concertation m'a aussi apporté. Ainsi, au-delà des multiples usages imaginés entre les



logements à édifier et les espaces naturels, j'ai retenu plusieurs questions précises qui sont encore à traiter, comme par exemple les bruits de la prison, des attentes précises de desserte par les transports en commun...

Une telle participation publique, très utile, devrait à mon sens être prolongée pour tout l'avancement du projet urbain ».

« Une telle participation publique, très utile, devrait à mon sens être prolongée pour tout l'avancement du projet urbain. »

## Concertation (2<sup>e</sup> phase) : le travail collectif se poursuit

Une deuxième phase de concertation sur le projet urbain Champ de Manœuvre va démarrer à l'automne prochain. Le panel citoyen sera alors invité à se réunir. Des pistes de travail lui seront proposées sur des thèmes aussi divers que le patrimoine, la culture, le sport ou encore l'environnement... Ces thèmes seront sélectionnés et précisés pour former la matière de la concertation future. Ils seront ensuite présentés aux habitants

lors de la deuxième rencontre de quartier, qui aura lieu d'ici la fin 2015. Dans la foulée, des groupes de travail seront constitués et se mettront en place au début de l'année 2016. Pendant ce temps, l'information de toutes les personnes intéressées par l'avancée du projet se poursuivra avec ce deuxième numéro du journal de projet et le site internet <http://www.champdemanoevre.fr> Ainsi, l'implication des habitants et de tous

les acteurs du projet pourra continuer dans l'attente des premiers travaux d'aménagement du site qui démarreront d'ici quelques années. Mais, d'ores et déjà, il s'agit de fédérer habitants et citoyens dans la perspective des initiatives collectives qui ne manqueront pas de voir le jour autour de la découverte, de l'histoire du site et de la valorisation de ses ressources. Cela, avant même que les premiers logements ne soient construits.

## Marie France, cabinet Arpentère

« La concertation avec les habitants a été très riche »



**Marie France, vous travaillez en duo avec François Grether, sur la conception urbanistique et paysagère du projet Champ de Manœuvre. Très en amont de ce projet, le maître d'ouvrage, Nantes Métropole, assisté de Nantes Métropole Aménagement, a tenu à ce qu'une concertation ait lieu avec les citoyens. Qu'en avez-vous pensé ?**

« La concertation avec les habitants - je devrais dire avec les citoyens car le panel était composé de personnes très diverses, autres que les seuls riverains du projet - a été très riche. Je pense que cela est notamment dû au fait que ce territoire, qui a longtemps été fermé au public, suscite de la curiosité et puis, dans la méthode, il y a eu un préalable très important : rapidement, une visite du site a été organisée qui a permis aux membres du panel de prendre la mesure de ce territoire, enserré d'un côté par un quartier d'habitat et de l'autre par une zone industrielle, avec toute ses particularités et, notamment, ses espaces naturels : bois et clairières, prairies. Ensuite, le travail en ateliers thématiques a donné aux concepteurs que nous sommes - urbaniste, paysagiste - comme une base de données où s'exprimaient les envies des habitants. Une base de données dans laquelle nous pourrions puiser pour la suite de la mise en œuvre du projet.

**Et vous avez eu le plaisir de constater que votre approche pouvait être partagée par le panel citoyen. Même sur la question de la place de la voiture... ?**

Oui, cela m'a permis de constater avec bonheur que nous étions devant des personnes qui étaient prêtes à vivre dans un quartier où la voiture ne serait pas dominante dans l'espace public, où les parkings pourraient se trouver en entrée de quartier et où le logement pourrait exister dans un environnement apaisé, calme, sécurisant. Or, cette conception d'espaces publics sans présence dominante de l'automobile est difficile à mettre en œuvre si les habitants ne sont pas persuadés du bien-fondé d'un tel projet, s'ils n'en sont pas eux-mêmes porteurs.

**Quelles sont vos préconisations après cette concertation et un premier diagnostic du site ?**

En ce qui concerne le diagnostic, l'analyse préalable du site, la méthode de concertation utilisée nous a permis de faire une véritable information sur les particularités du lieu. Nous allons pouvoir dessiner un plan de composition assez unique qui va intégrer les zones humides et produire une sorte d'osmose entre les espaces de vie et les espaces naturels. Cela va concerner, par exemple, l'éclairage - que doit-on éclairer ? - comme la répartition de l'espace pour que toutes les espèces en présence puissent y trouver leur place, y compris l'espèce humaine...

**Il y a aussi des espaces boisés très riches... ?**

Oui, c'est aussi un territoire où l'arbre a pris toute son ampleur : la question qui nous est posée ici, c'est comment vivre dans un bois ? Qu'est-ce que l'on peut y faire ? D'où des idées de parcours sportif. Il faudrait désormais poursuivre ce travail déjà très riche par un exercice pratique d'aménagement avec les citoyens, entre le moment où ils ont pris connaissance de la singularité du territoire et la mise en œuvre du projet urbain lui-même. L'idée serait de préparer les espaces naturels, tout en douceur, en faisant avec ce que l'on a déjà sur place, pour les valoriser. Dans une démarche collective qui serait la suite logique de la première phase qui est d'ores et déjà, à mes yeux, une réussite.»

« Le travail en ateliers thématiques a donné aux concepteurs que nous sommes comme une base de données où s'exprimaient les envies des habitants. »

# La création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) approuvée en juin

La création de la ZAC (Zone d'aménagement concerté) Champ de Manœuvre a été approuvée au Conseil Métropolitain de juin 2015. En juin également, les bilans de la concertation préalable et de mise à disposition du public de l'étude d'impact ainsi que l'attribution de la concession d'aménagement pour mettre en œuvre l'opération d'aménagement ont été approuvés.



## Le projet urbain du Champ de Manœuvre : le programme

- Un terrain de 50 hectares. L'une des dernières réserves foncières de Nantes indispensable à la réalisation des objectifs du Plan local de l'habitat (PLH).
- Un programme d'environ 1 800 logements dont 25% de logement social, 30% en accession à la propriété et 45% en logements libres. Le programme sera composé de formes diversifiées : de l'habitat collectif, intermédiaire et de l'habitat individuel groupé.
- Le projet d'aménagement prévoit la préservation de près de la moitié des espaces naturels et propose un programme qui intègre la nature au cœur de ville.
- Quelques commerces de proximités sont prévus (il existe à proximité un pôle commercial à Saint Joseph de Porterie).
- Un groupe scolaire, un centre de loisirs, un équipement multi-accueil (crèche).
- La livraison des premiers logements est prévue à compter de 2019-2020.
- L'aménagement du quartier s'achèvera à l'horizon 2030.

# Un diagnostic archéologique, Qu'est-ce que c'est ?

A l'automne 2015, des travaux nécessaires de défrichage vont démarrer sur le site du Champ de Manœuvre. Il s'agira d'intervenir sur une partie du terrain, correspondant aux futurs espaces bâtis et aménagés. De plus, ils permettront de faciliter les travaux de diagnostic archéologique qui devraient suivre.

En effet, en accord avec Nantes Métropole, l'aménageur (Nantes Métropole Aménagement) a fait une demande d'avis anticipée à l'État (Service régional de l'Archéologie, direction régionale des Affaires culturelles<sup>1</sup>) pour lancer un diagnostic archéologique sur ce site. C'est en effet l'État qui prescrit ce diagnostic sur toute ou partie seulement de la zone concernée par les travaux (en fonction des aménagements actuels, des contraintes, des travaux réalisés...). Ici, le terrain sera diagnostiqué en trois tranches. La première tranche concernera seize hectares et débutera fin 2015 - début 2016. Ces premiers travaux porteront uniquement sur les futurs secteurs aménagés, les zones naturelles conservées dans le cadre du projet urbain en seront exclues.

Nantes Métropole se tourne ensuite vers son opérateur agréé en archéologie préventive<sup>2</sup> pour réaliser ce diagnostic. C'est donc le service de l'Archéologie de la direction du Patrimoine et de l'Archéologie de la Ville de Nantes / Nantes Métropole qui réalisera ce diagnostic.

Un diagnostic archéologique consiste en une exploration des sous-sols à l'aide d'une pelle mécanique de 20 tonnes, sur environ 10 % de la surface prescrite. Dans ces ouvertures réalisées mécaniquement, les archéologues vérifieront la présence ou l'absence de vestiges archéologiques et, le cas échéant, tenteront de les caractériser (périodes, natures, fonctions...). Tout le mobilier archéologique - s'il en est trouvé - sera



prélevé et étudié en laboratoire.

Chaque structure archéologique est décrite, photographiée, relevée, enregistrée et positionnée sur un plan. Les archéologues devront réaliser un rapport scientifique à l'issue de ce diagnostic et le faire parvenir aux services de l'État qui décideront ou non de la réalisation ultérieure d'une fouille archéologique.

**Renseignements complémentaires :**  
Inrap (Institut national de recherches en archéologie préventive, ministère de la Culture)

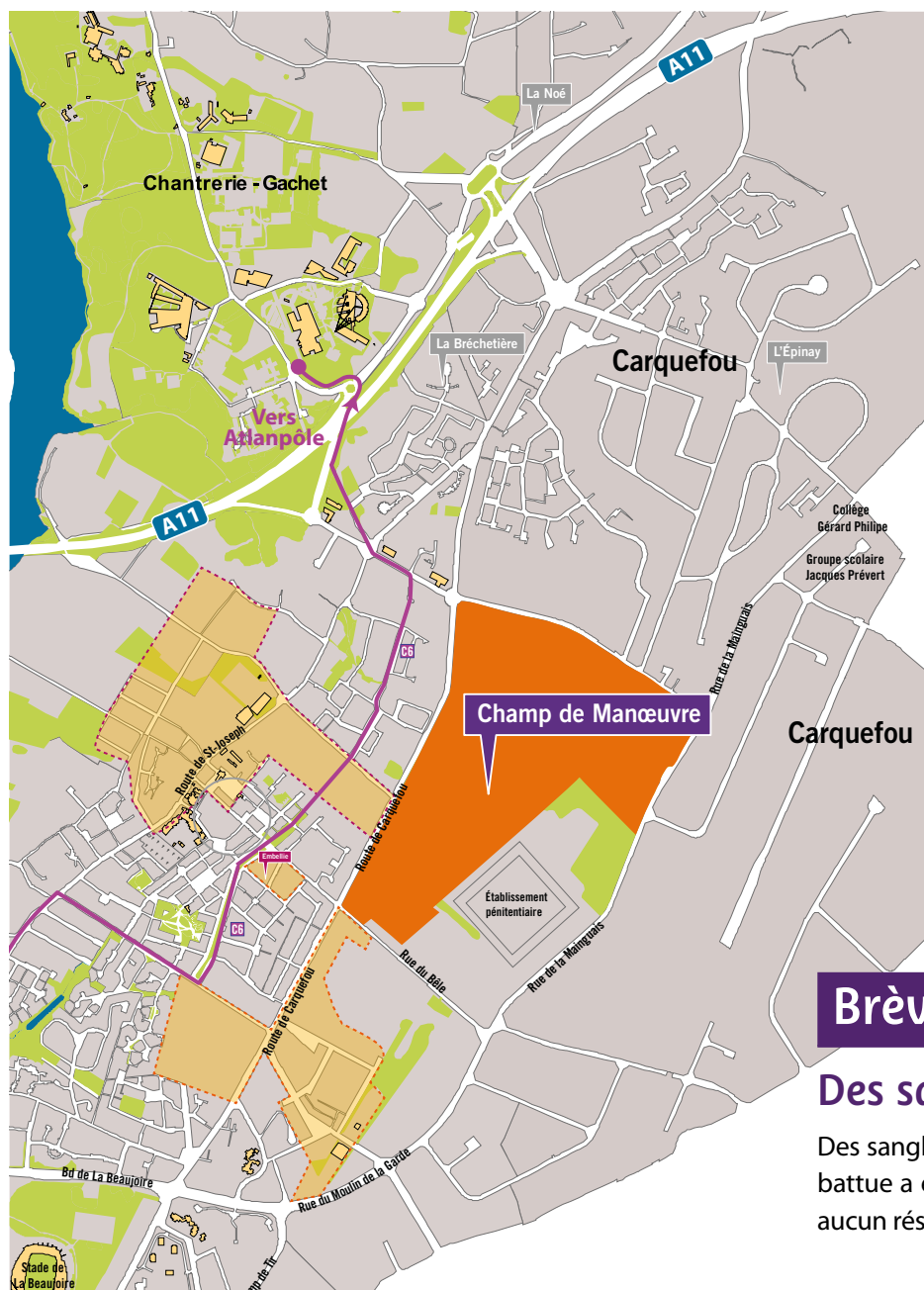
<http://www.inrap.fr/archeologie-preventive/Les-etapes-de-l-archeologie-preventive/Le-diagnostic/p-265-Le-diagnostic.htm>

<sup>1</sup> <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire/Mini-site/DRAC-Pays-de-la-Loire-Archeologie/En-pratique/Archeologie-preventive>

<sup>2</sup> <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Archeologie/Operateurs-agrees>

# État des lieux

Le Champ de Manœuvre se situe à proximité de plusieurs pôles de vie - le nouveau quartier Erdre Porterie et le bourg de Saint-Joseph, la commune de Carquefou - et non loin de la vallée de l'Erdre.



## Nantes Erdre, un quartier attractif en plein développement

Depuis une dizaine d'années, le quartier Nantes Erdre est en pleine mutation. Plusieurs opérations publiques d'aménagement sont engagées ou prévues.

### Aujourd'hui

La ZAC Erdre Porterie, 860 logements livrés à ce jour, 2 500 logements d'ici 2018-2019.

### Demain

Le projet d'aménagement Champ de Manœuvre. Après les études préalables et la création de la ZAC en 2015, les premières constructions débuteront en 2018-2019, en relais de la ZAC Erdre-Porterie.

### Après demain

Le secteur Halvêque-Beaujoire-Ranzay fera l'objet d'un projet de renouvellement urbain au cours des prochaines années.

## Brève

### Des sangliers ?

Des sangliers ont été aperçus sur le site. Une première battue a été organisée le 19 avril 2015 mais n'a donné aucun résultat. D'autres battues seront organisées.

## Contacts

**Ville de Nantes**  
**Équipe de quartier Nantes Erdre**  
249 route de Saint-Joseph  
44300 Nantes  
Tél. : 02 40 41 61 20  
www.nantes.fr

**Mairie annexe du Ranzay**  
249 route de Saint-Joseph  
44300 Nantes  
Tél. : 02 40 41 66 50  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h15 à 17h30.

**Nantes Métropole Aménagement**  
**Responsable d'opération :**  
Emmanuelle Duret  
2-4 av. Carnot - BP 50 906  
44009 Nantes Cedex 1  
Tél. : 02 40 41 01 30  
www.nantes-amenagement.fr

**Nantes Métropole**  
**Pôle Erdre et Loire**  
2-4 rue Edouard Nignon  
44300 Nantes  
Tél. : 02 28 20 22 00  
Fax : 02 28 20 22 49  
www.nantesmetropole.fr



[www.champdemanoevre.fr](http://www.champdemanoevre.fr)

Une plateforme dédiée au projet et à la démarche de concertation.  
Un site pour s'informer et participer.

Rédaction : Franck Barrau, Nantes Métropole  
Mise en page : Studio Nantes Métropole  
Photos : Nantes Métropole Aménagement,  
Nantes Métropole, Valéry Joncheray